

Objet : Invitation à la réunion d'information concernant le renouvellement de la Commission Communale de l'Accueil Temps Libre.

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) est constituée après chaque élection communale. C'est un lieu de *débat*, d'*impulsions*, de *partages* et de *concertation* où l'opinion de chacun est importante pour rencontrer les besoins des enfants et des familles. Cette commission se réunit au moins deux fois par an dans le but d'améliorer l'accueil extrascolaire : la qualité, la diversification des activités, la coordination entre les opérateurs,...

AVIS : Le 14 avril 2013, notre Commission Communale de l'Accueil fera peau neuve.

Vous, mouvements de jeunesse, associations culturelles, artistiques et sportives, représentants des établissements scolaires, des familles, et des opérateurs de l'accueil, ... vous faites partie de l'horizon de l'Accueil Temps Libre... Ensemble, nous pouvons améliorer les choses !

Vous êtes **dynamique**, **motivé** et **acteur** de notre société, vous désirez vous **impliquer** afin de rendre la vie extrascolaire de la commune meilleure ? ... Venez rejoindre notre Commission ! Nous avons besoin de VOUS !

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous convier à la réunion d'information concernant le renouvellement de la Commission Communale de l'Accueil extrascolaire de la commune de Crisnée.

Cette rencontre aura lieu à la salle de spectacle (rue Vincent Bonnechère 14, 4367 Crisnée) le **jeudi 28 mars 2013 à 18h.**

Lors de cette réunion, nous aborderons les points suivants :

1. Présentation de l'accueil extrascolaire ;
2. Election des membres effectifs et suppléants de la CCA.

Remarque :

Au cas où vous seriez le seul représentant d'une des catégories de la réglementation ONE (décret ATL), vous pourriez décider de droit d'être membre effectif ou suppléant de la CCA.

Dans le cas contraire, un temps d'échanges vous permettra de mieux vous connaître avant d'élire le représentant de votre catégorie.

Afin d'organiser au mieux notre rencontre, veuillez compléter et retourner le talon d'inscription ci-joint (**même en cas de réponse négative**), soit par courrier au service Accueil Temps Libre, par téléphone au 019/33.83.90, par fax au 019/33.83.97 (à l'attention de Mme Leduc Claire) ou par mail à claireleduc@crisnee.eu ([formulaire téléchargeable](#) sur www.crisnee.be: onglet « Crisnée pratique – Accueil extrascolaire) pour **le 26 mars 2013 au plus tard.**

Qu'est-ce que l'Accueil Temps Libre ?

- Activités autonomes encadrées
- Animations éducatives, culturelles ou sportives
- Pour les enfants de 2,5 à 12 ans
- En dehors du temps scolaire : avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

Quelles implications pour les futurs membres ?

- Représenter les autres associations (être le représentant d'un secteur et faire des choix pour la collectivité)
- Participer aux réunions (minimum 2 réunions par an).

Qu'est-ce qu'une CCA ?

- Lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination
- Lieu d'analyse des problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre
- Organe d'impulsion, d'orientation, d'approbation et d'évaluation (état des lieux, programme de Coordination Locale pour l'Enfance, plan d'action, rapport d'activité, etc.)